



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14/ CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET « INFOS HABITANTS » SUR LE QUARTIER DES HAUTS DE ROUEN ENTRE L'ASSOCIATION UNIS-CITES, LA VILLE DE ROUEN ET LES BAILLEURS DES HAUTS DE ROUEN.

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEX (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
 CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14/ CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET « INFOS HABITANTS » SUR LE QUARTIER DES HAUTS DE ROUEN ENTRE L'ASSOCIATION UNIS-CITES, LA VILLE DE ROUEN ET LES BAILLEURS DES HAUTS DE ROUEN.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (G.U.S.P.) et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.), il est proposé de mettre en œuvre le projet « Infos Habitants », porté conjointement par la Ville de Rouen (G.U.S.P.) et l'association Unis-Cité Normandie, en partenariat avec les bailleurs sociaux des Hauts de Rouen ; à savoir, Rouen Habitat, Logeo Seine, C.D.C. Habitat Social et 3F Normandie.

Ce projet sera déployé de novembre 2026 à juillet 2027 grâce à une équipe de six volontaires en service civique, présents sur le territoire des Hauts de Rouen quatre jours par semaine.

Il a pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et de renforcer le lien social par le biais de diverses missions telles que :

- d'aller à la rencontre des habitants afin de créer une relation de confiance,
- d'organiser des temps de convivialité et des animations de proximité,
- de sensibiliser les habitants aux écogestes,
- de rediriger les habitants vers les dispositifs de droit commun et les services du territoire,
- d'appuyer ponctuellement les actions des bailleurs et de la GUSP,
- de contribuer à l'amélioration du cadre de vie par des actions de vivre ensemble.

La Ville de Rouen assurera conjointement avec l'association Unis-Cités la coordination du dispositif, mettra à disposition un espace d'accueil et de travail pour les volontaires, désignera un référent terrain et facilitera la mobilisation des partenaires locaux.

Les bailleurs sociaux contribueront à la réalisation des campagnes de sensibilisation et au bon déroulement des actions de terrain.

Unis-Cité assurera le recrutement, le suivi, la formation et l'accompagnement des volontaires en service civique.

Le coût global du projet est fixé à 34.760 €, réparti comme suit :

- Agence du Service Civique : 5.760 €,
- Ville de Rouen : 12.000 €,
- Rouen Habitat : 9.000 €,
- Logeo Seine : 4.000 €,
- C.D.C. Habitat Social : 4.000 €.

En complément de cette participation financière, 3F Normandie met à disposition un studio situé 39, rue César Franck à Rouen afin d'accueillir les agents de prévention de la tranquillité publique qui occupaient jusqu'à lors le local mis à disposition pour le projet « Infos Habitants ». Cette mise à disposition constitue une participation en nature au projet.

La participation de la Ville s'élève à 12.000 €, versée en deux échéances de 6.000 €, la seconde étant conditionnée à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2027.

J'ai donc l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver la convention de partenariat relative au projet « Infos Habitants » entre la Ville de Rouen, l'association Unis-Cité Normandie, Rouen Habitat, Logeo Seine, C.D.C. Habitat Social et 3F Normandie pour la période de novembre 2026 à juillet 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Zohra AMIMI, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29;
- La délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 approuvant les conventions relatives à l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.),
- La délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2026 autorisant la signature des avenants des conventions relatives à l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.),
- La circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains du 31 août 2023,
- Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » signé le 28 juin 2024.
- Le budget de l'exercice en cours
- Le projet de convention de partenariat dans le cadre du projet ' INFOS HABITANTS ' ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Que la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité constitue un levier d'amélioration durable du cadre de vie, de renforcement de la tranquillité résidentielle et de développement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Que les conventions T.F.P.B. identifient, sur les Hauts de Rouen, trois axes prioritaires d'intervention : la gestion des déchets, le renforcement de l'aller-vers afin de lutter contre l'isolement des habitants et l'amélioration de la tranquillité résidentielle,
- Que la Ville de Rouen souhaite développer des actions de proximité favorisant le lien entre les habitants, les bailleurs sociaux et les institutions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 20 h 03, à l'unanimité :

- 1.- d'approuver la convention de partenariat relative au projet « Infos Habitants » entre la Ville de Rouen, l'association Unis-Cité Normandie, Rouen Habitat, Logeo Seine, C.D.C. Habitat Social et 3F Normandie pour la période de novembre 2026 à juillet 2027,
- 2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution, sous réserve qu'il n'en modifie pas l'économie générale,

3.- d'autoriser le versement de la participation financière de la Ville de Rouen à hauteur de 12.000 €, selon les modalités prévues par la convention.

4.- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour l'exercice 2026 et seront proposés à l'inscription au budget primitif 2027 pour le second versement.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du